

Calendrier des sorties 2010 de HCE Nantes-Atlantique

Date	Forme de la rencontre	Lieu	Rendez-vous	Responsable(s) de l'organisation
Mercredi 24 février	Sortie après-midi Initiation - découverte	Carquefou	13 H 30	Ch. & Mcl THOMAS 02 40 52 71 94
Samedi 20 mars	Sortie après-midi Initiation - découverte	A préciser	A préciser	Ch. & Mcl THOMAS 02 40 52 71 94
Samedi 10 avril	Sortie après-midi Initiation - découverte	A préciser	A préciser	Ch. & Mcl THOMAS 02 40 52 71 94
Samedi 8 mai	Sortie après-midi Initiation - découverte	Banlieue Nantaise	A préciser	Jean-Jacques QUETIER 02 40. 72.25.75
Samedi 12 juin	Randonnée journée « Rêves de Loire » (sera refaite le 20 juin)	Le Cellier	A préciser	Ch. & Mcl THOMAS 02.40.52.71.94
Dimanche 20 juin	Randonnée journée « Rêves de Loire » (déjà faite le 12 juin)	Le Cellier	A préciser	Ch. & Mcl THOMAS 02.40.52.71.94
Samedi 24 juillet et Dimanche 25 juillet	Randonnée Société Générale	Nantes-Clisson	A préciser	Dominique QUETIER 02 40 72.25.75

Chaque responsable de sortie gère l'ensemble de sa journée **C'est donc auprès de lui qu'il faut vous inscrire au plus tard 2 semaines avant la date de la sortie, il vous donnera les dernières précisions** (heure et lieu définitif de rendez-vous, pique-nique porté ou déposé en voiture, possibilités de co-voiturage etc etc...)

Pour les **randonnées des 12 et 20 juin 2010**, 4 places sont **disponibles** pour les passagers dont **deux pour des passagers du 44**, pour **chacune** des journées. Il est impossible d'être prioritaire sur 2 randonnées consécutives et aucune réservation ne sera prise avant les 2 mois qui précèdent la sortie.

Pour les accompagnateurs : le nombre sera limité à 25 (pour 5 joëlettes) afin de ne pas alourdir le groupe. Au delà de 25 inscriptions, une liste d'attente sera instaurée. Ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire.

Pour la **répartition des frais de transport** : le dernier « Trait d'Union » préconise un **partage entre les occupants d'un même véhicule à hauteur de 0,20 € par km**. Il serait bien que cette règle s'applique systématiquement.

A tout ceci, il faudra rajouter toutes les manifestations, les interventions « extra-ordinaires » pour lesquelles nous sommes susceptibles d'être contactés tout au long de l'année.

A bientôt sur les chemins...